



Nombre de membres en exercice: 11	Séance du mardi 26 mai 2015
Présents : 10	L'an deux mille quinze et le vingt-six mai à 20 heures 45 l'assemblée régulièrement convoquée le 22 mai 2015, s'est réunie en Mairie sous la présidence de Monsieur Pierre, Didier Lamouroux, Maire.
Votants: 10	Sont présents : Pierre Didier LAMOUREUX, Alain COMBES, Marie-Thérèse LESTAGE, Dominique BRIFFAUT, Jérôme TROLLIET, Gilles GALLÈS, Laurence LEROY, Frédéric ARROYO, Mayder MARAN, Michel POSSAMAÏ Excusés : Jérôme PANCHE Secrétaire de séance : Mayder MARAN

Madame Mayder MARAN est désignée secrétaire de séance. Le procès-verbal de la réunion du 24 mars 2015 est approuvé à l'unanimité.

Finances publiques

Décision modificative n°1- Budget 2015

Suite à un mail de Monsieur André MONCHANY, chargé du contrôle de légalité à la sous-préfecture de Langon, indiquant qu'une anomalie avait été repérée par ses soins, il nous demande de prendre une décision modificative faisant apparaître une recette de 74 199.39€ à l'article 001. Afin de mieux comprendre la situation, la secrétaire de Mairie a eu un rendez-vous avec la Trésorière de Sauveterre de Guyenne et Monsieur le Maire indique qu'il a rencontré Monsieur André MONCHANY. L'explication serait « un oubli » dans un report des années précédentes, non pris en compte par le Trésor Public.

Il est proposé de répartir cette recette comme suit :

- 1 500.00 euros pour l'enfouissement des réseaux (éclairage public parking salle des fêtes)
- 18 000.00 euros pour les travaux de la salle des fêtes
- diminuer de 54 699.39 euros l'emprunt prévu pour financer les travaux d'aménagement du bourg

Monsieur Gilles GALLES propose plutôt d'augmenter le montant des travaux de l'aménagement du bourg de 54 699.39 euros au lieu de diminuer l'emprunt d'autant que les taux sont particulièrement bas actuellement.

Mais Monsieur le Maire souligne l'intérêt pour la Commune de saisir l'opportunité de diminuer dans le budget les annuités d'emprunt.

Monsieur le Maire propose d'adopter la délibération suivante :

Vote de crédits supplémentaires - DM 1 - DE 2015 24

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après au budget de l'exercice 2015, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires, de procéder au réajustement des comptes et d'approuver la décision modificative suivante :

INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	-74 199.39	
21538 - 116	Autres réseaux	1 500.00	
2313 - 115	Constructions	18 000.00	
1641 - 112	Emprunts en euros		-54 699.39
TOTAL :		-54 699.39	-54 699.39
TOTAL :		-54 699.39	-54 699.39

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, adopte en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré à Gornac, les jour, mois et an que dessus.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Redevance d'occupation - Salle des fêtes- Modification du tarif

Monsieur le Maire propose de revoir les différents montants de redevance pour la mise à disposition de la salle des fêtes suite aux nombreux travaux faits et à venir. Madame Maïté LESTAGE indique, pour information, qu'à Mourens le montant de la redevance d'occupation est de 150 euros pour les Mourenais et de 340 euros pour les non-Mourenais. Après discussion, il est demandé à l'assemblée de procéder à l'adoption de la délibération suivante :

Montant de la redevance d'occupation - Salle des fêtes - DE 2015 25

Suite aux importants travaux de bâtiment réalisés en 2014 et 2015, le conseil municipal décide d'établir un nouveau tarif pour la redevance de mise à disposition de la salle des fêtes, à savoir :

Occupation par les Gornacais → lors d'un repas : 100 € ; caution : 153€

Occupation par les non-Gornacais → lors d'un repas : 250 € ; caution : 400€

Gratuité pour les associations de la Communauté de Communes du Sauveterrois.

Ce nouveau tarif sera applicable à compter du 1^{er} septembre 2015.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Madame la Trésorière de la Trésorerie de Sauveterre de Guyenne demande que soit adoptée une nouvelle délibération pour l'affectation du résultat afin d'être en adéquation totale avec la

décision modificative n°1, pour ce faire, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de procéder à l'adoption de la délibération suivante :

Affectation du résultat de fonctionnement - DE 2015 26

Le Conseil Municipal,

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2014
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

excédent de 35 707.95 euros

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	284 156.64
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	105 876.05
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	35 707.95
Résultat cumulé au 31/12/2014	213 987.64
A.EXCEDENT AU 31/12/2014	35 707.95
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur) [1068]	172 632.99
Déficit résiduel à reporté	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	41 354.65
B.DEFICIT AU 31/12/2014	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes

Suite à la réunion du 22 mai 2015 avec les Conseillers Départementaux, les Maires du canton de l'Entre-Deux-Mers ont eu connaissance des montants du FDAEC qui sera attribué par commune, soit 15 169.98 euros pour Gornac au lieu des 12 302,00 euros initialement prévus. Mais au vu de la baisse générale des dotations, l'association des Maires du Sauveterrois a voté à la majorité de céder une part de 30% du FDAEC à la Communauté de Communes du Sauveterrois pour que cette dernière puisse continuer à investir localement dans les divers travaux en cours bénéficiant à

l'ensemble de la population du Sauveterrois, notamment l'entretien de la voirie. La Communauté de Communes du Sauveterrois subit en effet une baisse du FPIC (Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes) de 140 000 euros pour l'année 2015.

Monsieur Jérôme TROLLIET souhaite que la population, le grand public, soit informé de ces faits. Il indique qu'il faut dénoncer ces faits aux députés, et estime que l'« on détruit les communes et leurs villages ».

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de procéder à l'adoption de la délibération suivante qui se substituera à celle DE 2015 19 adoptée le 15 avril 2015. :

FDAEC 2015 - DE 2015 27

Monsieur le Maire fait part à ses collègues des modalités d'attribution du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes (FDAEC) votées par le Conseil Départemental au cours de l'assemblée plénière. Après avoir écouté ces explications, le Conseil Municipal décide :

- de réaliser en 2015 les travaux suivants :

Travaux	Montant (HT)
Ravalement de la façade de la Salle des Fêtes	15 336.00€
Remplacement de 3 menuiseries à la Salle des Fêtes	6 759.00€
Total	22 095.00€

- de demander au Conseil Départemental de lui attribuer une subvention de 15 169.98 euros, réparti ainsi :
 - Commune de Gornac : 10 618.99 euros (70%)
 - Communauté de Communes de Sauveterrois : 4 550.99 euros (30%)
- d'assurer le financement complémentaire par autofinancement.

Résultat du vote : Adoptée
Votants : 10
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

Aménagement du bourg- Point sur l'évolution du projet

Centre Routier Départemental – Bureau d'études Azimut

Monsieur Stéphane DUCOS, responsable du Centre Routier Départemental, est venu faire le point avec le bureau d'études Azimut Ingénierie pour valider les derniers plans afin de préparer une convention entre le Conseil Départemental et la Commune de Gornac validant le programme de travaux. Monsieur Stéphane DUCOS va proposer au service des infrastructures l'inversion du sens de l'écluse de la route de Coirac, ce qui permettra de préserver le bord de la toiture de l'ancien presbytère.

DETR 2015

Pour la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR), Monsieur le Maire s'est rendu à la sous-préfecture pour avoir le détail de ce qui a été classé comme « subventionnable » ou non.

Enfouissement des réseaux – Moulin de Gonin

Eclairage public – parking salle des fêtes

Le SDEEG (Syndicat Départemental d'Énergie Électrique de la Gironde) indique que les techniciens ont trouvé une solution pour intégrer ces travaux dans ceux de l'enfouissement des réseaux bordant ce site. Le chiffrage est en cours. L'estimation de Monsieur le Maire s'élève à un peu plus de 1 000 euros.

Première réunion de chantier

Celle-ci est prévue le 18 juin 2015 à 9h30 sur la place de la salle des fêtes.

Travaux salle des fêtes

Revêtement de la place de la salle des fêtes

Suite à un sondage des conseillers municipaux par mail, Monsieur le Maire indique que l'ensemble des réponses s'est orienté vers un enrobé plus durable dans le temps.

Organisation du planning des travaux

Madame Dominique BRIFFAUT présente le planning des travaux. Monsieur Frédéric ARROYO dit qu'il faudra bien sécuriser les lieux lors de la fête des 4 et 5 juillet 2015 afin d'éviter tout accident.

Appel à bénévoles

Lors de la prochaine parution de l'Echo, il sera fait un appel à bénévoles pour « travaux de manœuvre ». Les bénévoles seront conviés la semaine 27, 28 ou 29, en fonction de l'avancement général des travaux. Les volontaires sont priés de contacter Monsieur le Maire pour participer.

Balayeuse

Monsieur Michel POSSAMAÏ indique que l'utilisateur potentiel, Monsieur Nicolas DUPART, trouve des défauts à la balayeuse électrique. Selon ce dernier il n'y a aucun gain de temps. Monsieur Frédéric ARROYO demande si au niveau de la pénibilité il n'est pas plus confortable d'utiliser cette balayeuse électrique au lieu du balai et de la pelle comme c'est le cas actuellement. Après discussion, l'ensemble du conseil municipal ne souhaite pas acquérir cet outil. Par contre, l'agent technique demande s'il est possible d'acheter une brosse métallique adaptable sur le roto fil pour nettoyer le fond des caniveaux. L'ensemble du conseil municipal trouve que ceci serait pratique et plus régulièrement utilisable et décide donc de confier la commande à Monsieur le Maire. Monsieur Gilles GALLES demande s'il ne serait pas plus judicieux d'acheter un tracteur polyvalent qui ferait le nettoyage des caniveaux mais aussi tondeuse (car le tracteur-tondeuse de la

Commune est ancien) et autres tâches. Monsieur le Maire répond que Monsieur Nicolas DUPART, agent technique, lui a fait une demande d'aspirateur / souffleur pour les feuilles afin de remplacer l'ancien matériel défectueux.

Bibliothèque

Cotisation bibliothèque offerte pour une période d'une année lors d'un mariage ou d'une naissance dans la commune - DE 2015 28

Mme LESTAGE Marie-Thérèse propose d'offrir une cotisation à la bibliothèque valable un an à l'occasion de chaque mariage ou naissance d'un nouveau-né dans la commune.

Les mariés, les parents du nouveau-né seront informés et contactés par la mairie qu'une inscription gratuite de 12 mois leur est offerte à la bibliothèque municipale de Gornac.

Les familles seront libres de choisir la date d'adhésion.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Aménagement du territoire

Monsieur le Maire présente le projet de motion créé par l'association des Maires du Sauveterrois, puis propose à l'assemblée de procéder à l'adoption de la délibération suivante :

Motion contre la fermeture de la Trésorerie de Sauveterre de Guyenne - DE 2015 29

Le Conseil Municipal de la commune de Gornac s'oppose fermement à la fermeture de la Trésorerie de Sauveterre de Guyenne telle qu'annoncée par Monsieur le Directeur des Finances Publiques à Monsieur le Maire de Sauveterre de Guyenne le 5 mai 2015.

La Trésorerie est un service public de proximité important pour les habitants du territoire, c'est aussi une aide et un conseil pour les Maires et Secrétaires de Mairies du Sauveterrois.

La commune de Sauveterre de Guyenne, identifiée comme un « pôle structurant » dans l'Interscot Girondin est idéalement située au cœur de l'Entre Deux Mers, accessible à une population nombreuse et équipée de nombreux services publics et privés.

Le Conseil Municipal de la commune de Gornac demande :

- *que l'Etat revienne sur sa décision de fermer la Trésorerie de Sauveterre de Guyenne ;*
- *que l'ensemble des communes et établissements publics des 32 communes du Sauveterrois soient rattachés à la Trésorerie de Sauveterre de Guyenne afin de consolider son activité ;*
- *qu'il renforce les équipes afin que la Trésorerie de Sauveterre de Guyenne puisse mener à bien ses missions ;*

Le Conseil Municipal de la commune de Gornac se réserve le droit, dans les semaines qui viennent, de manifester sa désapprobation.

Motion adoptée à l'unanimité

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Parking salle des fêtes - Demande de subvention - Conseil Départemental - DE 2015 31

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que suite aux différentes réunions et réflexions de l'assemblée concernant l'aménagement du parking de la Salle des Fêtes, il serait opportun de faire une demande de subvention.

Selon le devis du bureau d'études Azimut, le montant des travaux hors taxe est de 15 214.00 euros.

Après avoir délibéré,

- Approuve le programme de travaux du parking de la salle des fêtes à 15 214.00 euros hors taxe, afin d'améliorer l'ensemble de la place de la salle des fêtes ;*
- Sollicite la subvention du Conseil Départemental de la Gironde, au titre des dépenses "aménagement et sécurité", dans le cadre de la subvention départementale, à hauteur de 40% de la dépense subventionnable hors taxes de 15 214.00 euros hors taxe pour ces travaux du parking de la salle des fêtes.*

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Délégation du conseil municipal au Maire

L'ensemble du conseil municipal dit avoir reçu le document récapitulatif des attributions exercées par le Maire en application de la délibération du 24 juin 2014 en même temps que la convocation pour cette assemblée et n'a pas de question.

Questions diverses

Travaux d'aménagement du bourg

Monsieur le Maire rappelle que les services du Conseil Départemental prévoient de faire la réfection des routes départementales (RD) vers le milieu de l'année 2016, c'est pourquoi Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'il n'y a pas d'urgence à démarrer les travaux. Il fait part d'une autre solution : le Conseil Départemental et le bureau d'études Azimut Ingénierie nous ont indiqué qu'il serait possible de faire faire l'enrobé par la Commune de Gornac puis de se faire rembourser par le Conseil Départemental. Ainsi, les travaux seraient faits en adéquation avec le planning des travaux de l'aménagement du bourg.

Eclairage public à l'Esplanade Fongrave

Monsieur Michel POSSAMAÏ demande à ce que l'éclairage soit allumé moins longtemps à l'Esplanade. Monsieur le Maire indique que ces plages horaires avaient été adaptées au passage du bus scolaire pour que les enfants ne soient pas dans le noir. Il va voir pour mettre en place une interruption d'éclairage de 2h à 7h.

Livre sur Gornac

Le 26 septembre 2015, l'ouvrage sera présenté publiquement. L'Association pour la Sauvegarde du Patrimoine et de l'Environnement du Canton de Targon (ASPECT) organise un rallye auto pour faire découvrir les aspects les plus intéressants (environnement, patrimoine, architecture, paysages, ...). Monsieur Jérôme TROLLIET trouve que le contenu du livre est très varié et très intéressant.

Benne pour encombrants

Elle sera à disposition des gornacais n'ayant pas de moyens pour se rendre en déchetterie. Cette benne sera installée par le SEMOCTOM sur l'Esplanade Fongrave les 27 et 28 juin 2015. Les conseillers municipaux s'engagent à s'y rendre durant le week-end afin d'éviter que celle-ci ne soit remplie par des habitants d'autres communes. Il est demandé à l'ensemble de la population d'être vigilante.

Conteneurs à ordures ménagères

Les 10 et 12 juin 2015 aura lieu une distribution de bacs à ordures ménagères par le Syndicat de l'Entre-deux-Mers Ouest pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères (SEMOCTOM). Il s'agit de remplacer les bacs non conformes ou d'équiper les ménages non dotés. Afin de faciliter la distribution à l'atelier municipal de Mourens, lieu de distribution commun, un bon de commande (à remplir au préalable) sera distribué dans les boites aux lettres avec un courrier explicatif. Cette distribution aura lieu dans la semaine 24 et sera effectuée par l'agent technique.

Maison de Santé – participations des communes voisines au remboursement des annuités de l'emprunt

Suite au démarchage qu'il a effectué auprès de ses collègues des communes voisines Monsieur le Maire présente les résultats :

Coirac	souhaite participer (100€/an durant 15 ans)
Saint Brice	ne souhaite pas participer
Castelviel	souhaite participer (300€/an durant 15 ans)
Saint Laurent du Bois	souhaite participer (montant à définir)
Saint Martial	souhaite participer (150€/an durant 15 ans)
Mourens	ne souhaite pas participer
Saint Pierre de Bat	ne souhaite pas participer - participe à celle de Targon

La séance est levée à 23 heures.

LAMOUREUX Pierre Didier	
COMBES Alain	
LESTAGE Marie-Thérèse	
BRIFFAUT Dominique	
TROLLET Jérôme	
GALLÈS Gilles	
LEROY Laurence	
ARROYO Frédéric	
MARAN Mayder	
POSSAMAÏ Michel	